



Déclaration liminaire au comité technique de l'ONCFS du 28 mars 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres du comité technique de l'ONCFS

Après notre boycott en décembre dernier pour dénoncer le manque de prise en considération par l'administration du rôle réel des représentants dans ces instances, ainsi que les dossiers qu'ils portent, nous sommes réunis ce jour pour le 1^{er} CT de l'année.

Monsieur le Président, vous avez depuis décembre eu le temps de réfléchir à l'importance des dossiers qui sont sans cesse reportés et vous aurez à cœur de nous dire où ils en sont actuellement sur le calendrier social de l'établissement.

C'est avec une certaine amertume que nous siégeons à nouveau autour de cette table du comité technique, sur une demi-journée pour seulement 2 points à l'ordre du jour, malgré une actualité très chargée et un nombre important de dossiers en cours. A moins que vous nous annonciez une augmentation des rendez-vous pour cette instance en 2018 .

Les nombreux points mis en questions diverses ne sont que le témoignage de tous les sujets que nous souhaiterions voir abordé dans le CT. Sachez que nous irons au bout de ces questions diverses quelle que soit l'heure à laquelle nous finirons.

Par contre, si vous maintenez ces CT en demi-journée et sans multiplier les séances dans l'année, nous prendrons acte que vous reléguez cette instance à une simple chambre d'enregistrement et non de concertation. Nous en aviserons donc les personnels qui sont inquiets sur la façon dont sont actuellement gérés les dossiers en cours.

tout d'abord, et alors même que vous affirmiez lors des rencontres bilatérales votre volonté de consacrer toute l'énergie de l'établissement sur la préparation du Contrat d'objectif et de performance, pour n'aborder les dossiers d'organisation, de restructurations et de gestions que dans le second semestre 2018, force est de constater que vos collaborateurs ne sont pas dans cette dynamique !

Nous allons devoir engager au plan national une réflexion sur l'organisation et le redéploiement des effectifs sur le territoire, suite au laminage du service public de

l'environnement par le gouvernement, avec des pertes considérables d'emplois sur les prochaines années.

Alors comment se fait-il que des directions et des délégations régionales engagent dès à présent **des restructurations, des réorganisations, des redéploiements d'effectifs** sur le territoire ! sans parler des projets de déménagements de locaux, alors même que l'avenir est incertain.

- Nous dénonçons ces méthodes pratiquées par vos collaborateurs qui vont à l'encontre du bon sens et des déclarations que vous nous aviez faites.
- Nous dénonçons aussi le fait que le CHSCT ne soit toujours pas consulté sur les normes que l'établissement souhaite appliquer pour les conditions de travail des agents dans tous les services de notre établissement.
- Nous nous interrogeons encore sur les choix affichés de certaines délégations régionales telles que la DIR Occitanie qui veut se séparer d'un pan d'activité, en l'occurrence **les réserves**, dont elle a la gestion actuellement.

Les personnels contractuels sont dans une situation sociale désastreuse, depuis la création du quasi statut de l'environnement. Ils sont toujours en attente du versement de la part variable de l'ISR. Lors de notre dernière rencontre en bilatérale vous nous avez déclaré que ce dossier avait été vu au CT de fin d'année 2017. En relisant le compte rendu du CT de décembre nous avons constaté que ce point n'a pas été abordé et qu'il n'est toujours pas à l'ordre du jour de celui-ci. Seriez-vous indifférent à la situation sociale des personnels contractuels... ? Nous nous posons la question !

Nous avons noté dans le suivi des avis de décembre qu'une information doit nous être faite concernant **le PPCR en lien avec le RIFSEEP**. Où en est l'établissement car les agents attendent et nous interpellent sans cesse ...

En attente d'une éventuelle réforme des instances consultatives par le gouvernement, celles-ci existent belles et biens et doivent fonctionner. **Des élections sont toujours prévues** en décembre prochain. Aussi nous souhaiterions avoir communication des modalités qui seront mises en places en interne.

Un groupe de travail doit rapidement se réunir pour définir le calendrier, les listes, les formulaires, les prises en charges des professions de foi... nous sommes déjà en Avril ! Devrons-nous nous préparer également à des élections pour le Conseil d'administration de l'ONCFS en 2018 ?

Notre position n'a pas changée, nous militons pour que le contrat d'objectif et de performance en construction intègre nos prérogatives de police judiciaire de l'environnement dans les futures orientations.

Dans l'attente d'une confirmation de l'avenir de notre établissement, nous portons la position d'une très large majorité des personnels de l'ONCFS qui réaffirment leurs souhaits de conserver leurs missions de service public de l'environnement dans une combinaison de missions techniques pour la gestion, la connaissance et l'expertise des espèces et des espaces naturels et de missions de police de l'environnement.

Nous réaffirmons si cela est encore nécessaire, **le positionnement du Sne-FSU**, qui n'a pas varié depuis plus de 20 ans et publié à multiples reprises, sur le projet d'une grande Agence de la nature, positionnement regroupant tous les établissements publics en charge de l'environnement et de la biodiversité. Projet qui s'est en partie concrétisée en 2017 par la création de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Nous avons alors dénoncé tous ceux qui ont ouvert pour écarter l'ONCFS et ses missions de service public de l'environnement de l'intégration dans cette nouvelle agence, véritable outil pour aborder les enjeux de préservation de la biodiversité, bien commun de l'humanité.

Monsieur le directeur, vous êtes membre du CA de l'AFB, et l'ONCFS est inscrit au comité d'orientation des milieux terrestres de l'AFB. Un certain nombre de sujets y sont abordés, or nous serions en droit d'obtenir des informations sur l'état d'avancement des dossiers en cours qui impacteront certainement notre établissement dans un avenir proche.

Le COP a vocation à définir les orientations de notre sphère en corrélation avec les autres établissements et services de l'état en charge de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels. Cela appelle a minima un changement des contours du conseil d'administration de l'ONCFS en attendant notre intégration dans l'AFB.

A l'instar de notre ministre nous nous insurgons de la perte de la biodiversité dans nos territoires. En revanche la honte qui est la sienne n'est pas la nôtre car depuis de nombreuses années nous dénonçons la perte de moyens.

Alors, ce contrat d'objectif sera-t-il plus efficient pour la préservation de la biodiversité avec de moins en moins de moyens ?